

## TÉLÉPHONE MOBILE

# Discrédit sur l'expertise santé

**Plusieurs experts étaient liés aux opérateurs de téléphonie.**

**Q**ue faire des rapports d'expertise officiels de l'Afsset (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) réalisés sur la téléphonie mobile ? La question se pose depuis que l'Inspection générale de l'environnement (IGE) et l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) ont mis en évidence les liens personnels ou financiers qui unissaient certains experts aux opérateurs. Le président du comité d'experts était rémunéré par Bouygues Telecom au titre de conseiller



P. LANGROCK/ZENIT/LAIF-REA

scientifique, deux autres avaient une partie de leurs travaux de laboratoire payés par France Télécom. « *Faiblesse juridique de la nomination des experts* », « *participation de certains à une publication financée par un opérateur au cours de l'expertise* », « *irrégularités de forme sur lesquelles pourrait s'arrêter un juge en cas de contentieux* », les inspecteurs de l'IGE et de l'Igas ont dressé un réquisitoire impitoyable qui discrédite l'ensemble des travaux d'expertise de l'Afsset. Pis, l'agence et ses ministères de tutelle, Santé et Écologie, n'ont rien fait pour remédier à

ces errements. Alors que le rapport a été remis en janvier 2006, il est resté secret pendant huit mois et le comité d'experts n'a pas été modifié. Il a fallu tout l'acharnement et la ténacité des associations Priartem et Agir pour l'environnement, qui dénoncent depuis longtemps des expertises biaisées en matière de téléphonie mobile, pour que l'omerta soit levée et que le rapport sorte, en septembre.